

Site Natura 2000 «Plateau Ardennais» Gestion forestière et biodiversité



www.parc-naturel-ardennes.fr

Une autre vie s'invente ici



La forêt recouvre près de 55% du territoire du Parc Naturel Régional (PNR) des Ardennes. Avec une telle présence sur le territoire du Parc, elle est au cœur de nos préoccupations. C'est donc tout naturellement que le PNR des Ardennes s'est porté candidat en 2010 à l'élaboration du Document d'Objectifs et à l'animation du site Natura 2000 «Plateau Ardennais», site essentiellement forestier s'étendant au-delà des frontières du territoire du Parc dans le Sedanais.

Un site Natura 2000 ne remet pas en cause les activités existantes (exploitation des bois, chasse, pêche...) et les propriétaires de terrains inclus dans le périmètre d'un site Natura 2000 en France choisissent ou non de s'impliquer dans la démarche.

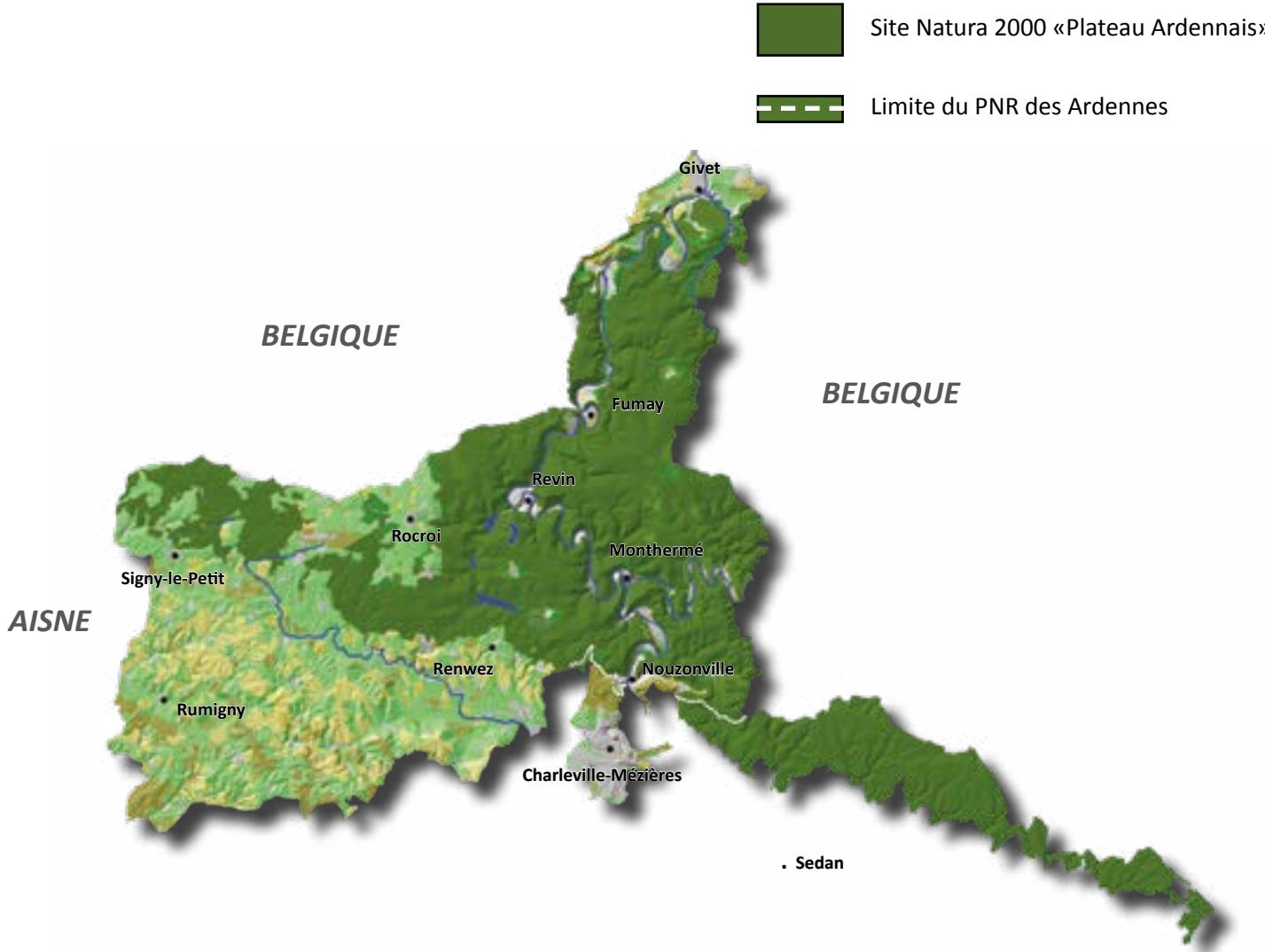
Ces espaces boisés, appréciés par un nombre très élevé d'acteurs et d'usagers (gestionnaires et propriétaires forestiers, communes, randonneurs, cueilleurs, chasseurs, naturalistes...) sont également un lieu d'alimentation, de nidification et de refuge pour les nombreuses espèces d'oiseaux ayant justifié la désignation de ce site Natura 2000. C'est une richesse qu'il convient de préserver et de concilier avec les activités de chacun.

Ce guide a pour vocation d'apporter aux propriétaires forestiers quelques recommandations sylvicoles simples et de bon sens à mettre en œuvre pour une bonne prise en compte des enjeux écologiques dans la gestion de leur forêt.

Bonne lecture !

Claude Wallendorff, Président du PNR des Ardennes

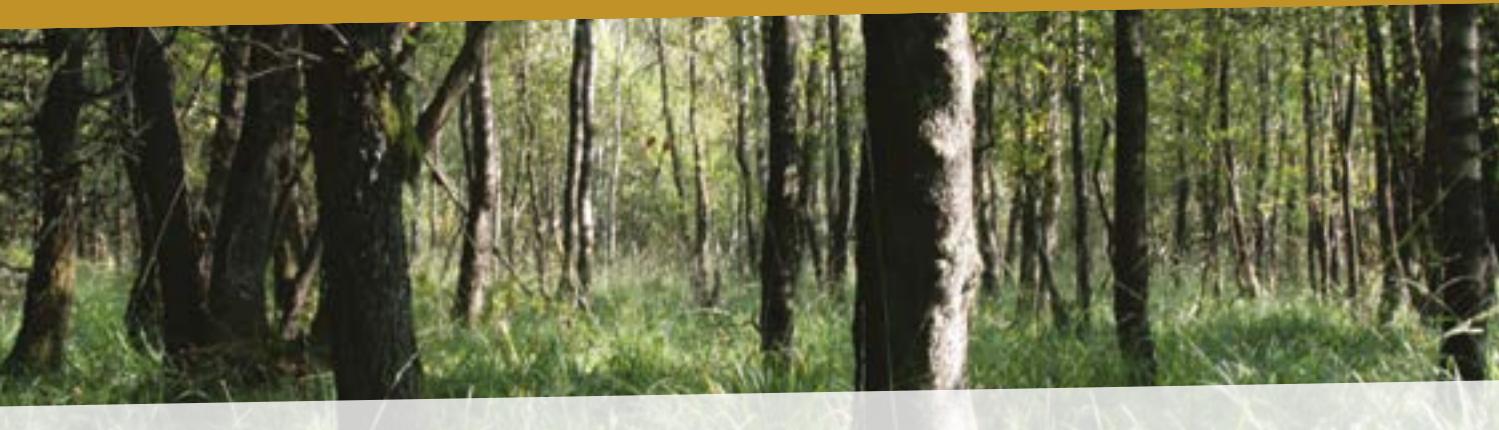
Le Parc Naturel Régional des Ardennes est un organisme public regroupant 92 communes du nord du département des Ardennes, engagé à travers une Charte à valoriser le patrimoine exceptionnel, développer durablement le territoire et donner une image nouvelle des Ardennes grâce un label de qualité.



Sommaire

| | |
|--|----|
| Le Parc Naturel Régional des Ardennes | 03 |
| La Zone de Protection Spéciale «Plateau Ardennais» | 04 |
| Favoriser les peuplements mélangés | 08 |
| Privilégier la régénération naturelle | 10 |
| Raisonner l'enrésinement | 12 |
| Diversifier les traitements sylvicoles | 14 |
| Attention aux coupes rases et définitives | 15 |
| Conserver des arbres «bio» | 16 |
| Et aussi des gros et très gros bois | 17 |
| Des arbres, mais pas que | 18 |
| Porter une attention aux milieux associés à la forêt | 19 |
| Pratiquer une bonne gestion des rémanents | 20 |
| Créer et préserver des lisières | 22 |
| Lexique | 23 |

La Zone de Protection Spéciale «Plateau Ardennais»



Natura 2000 c'est quoi ?

Le réseau Natura 2000 rassemble les sites naturels de l'Union Européenne identifiés par la rareté ou la fragilité des espèces et de leurs habitats. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles ainsi que des pratiques locales des territoires concernés.

En France, la démarche Natura 2000 est axée au travers de la concertation des acteurs (propriétaires, gestionnaires, élus...).

On distingue :

- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), sites classés pour des enjeux « Habitats, faune, flore »,
- les Zones de Protection Spéciale (ZPS) classées pour des enjeux « Oiseaux ».

Chaque site est doté d'un Document d'Objectifs (DOCOB) dans lequel figure notamment les objectifs et les mesures de gestion.

La diversité des milieux naturels du nord des Ardennes permet l'accueil d'une faune et d'une flore remarquable. Ce patrimoine naturel a permis le classement de près de 52% du territoire du Parc Naturel Régional des Ardennes en sites Natura 2000.

Présentation de la ZPS

Animée par le Parc Naturel Régional des Ardennes, la Zone de Protection Spéciale « Plateau Ardennais » s'étend sur 75 665 ha au nord du département des Ardennes. 21 espèces d'oiseaux ont permis sa désignation.

Le périmètre de la ZPS englobe la partie forestière de la région naturelle de l'Ar-

dennes primaire ainsi qu'une partie des Dépressions ardennaises à l'est. Ce site, essentiellement forestier (94% de sa surface), concerne 78 communes.

Coucou, c'est moi, Simone, la Cigogne noire ! Natura 2000 a pour objectif de préserver la biodiversité sans remettre en cause les activités humaines.



Des objectifs ciblés

| Quelques grandes orientations | Quelques objectifs |
|---|---|
| Amélioration de l'état de conservation des habitats d'espèces forestières et des milieux ouverts intra forestiers | Maintenir et restaurer un bon état de conservation des habitats d'espèces |
| | Atteindre une représentation dans le site de toutes les phases du cycle forestier |
| | Veiller à la préservation des sols et des couverts |
| Restauration et préservation de la dynamique naturelle des ruisseaux, rivières et étangs, maintien de la fonctionnalité et de la richesse biologique des zones humides | Atteindre et préserver une bonne qualité chimique et un bon état des berges / ripisylves* des cours d'eau et des étangs |
| | Rétablir et maintenir les dynamiques écologiques des landes et marais tourbeux et paratourbeux |
| Formation des acteurs et sensibilisation des populations aux enjeux associés à la mise en œuvre du DOCOB / Accompagnement des acteurs du territoire dans la gestion du site | Sensibiliser et former les propriétaires et gestionnaires forestiers, agricoles, piscicoles à la prise en compte des enjeux de Directive "Oiseaux" dans la gestion courante |
| | Informers les habitants sur le programme Natura 2000 et ses objectifs |
| | Sensibiliser les élus à la complexité de la gestion des sites |

La Zone de Protection Spéciale «Plateau Ardennais»



Les espèces identifiées

Ce site abrite des espèces dites cavernicoles en milieu forestier (Pics, Chouette de Tengmalm...), des oiseaux inféodés* aux milieux aquatiques et forestiers comme la Cigogne noire, des espèces nichant au sol dans des landes comme l'Engoulevent d'Europe ou encore des rapaces diurnes* (Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal).

Quelques actions liées au Document d'Objectifs de ce site Natura 2000 à mettre en œuvre :

- favoriser le maintien d'arbres de gros diamètre, d'arbres à intérêt écologique ainsi que des îlots de vieux bois,

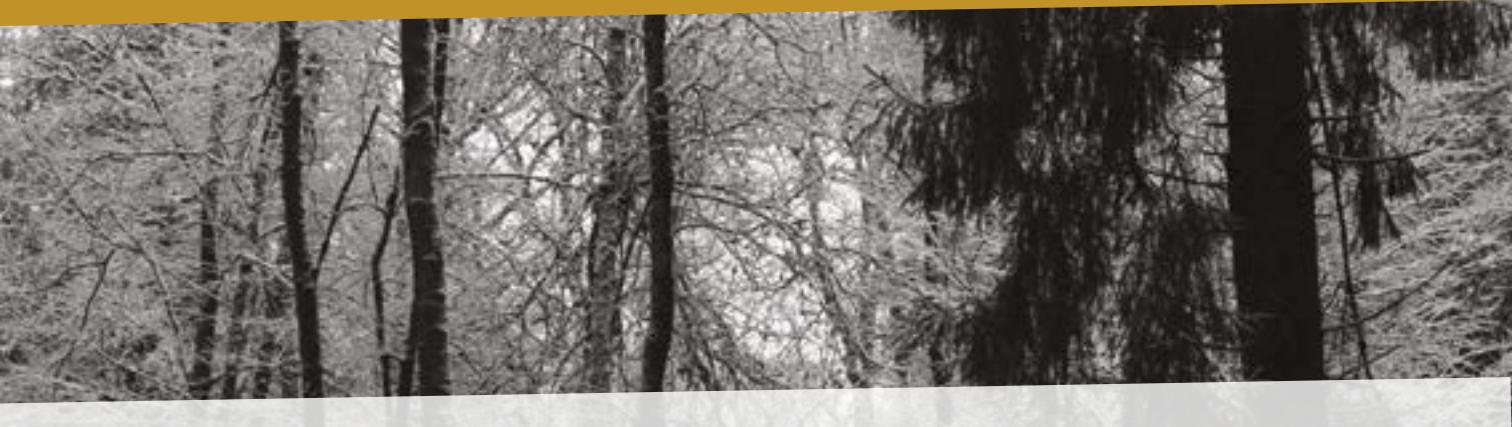
- maintenir des arbres morts sur pied,
- raisonner l'enrésinement,
- favoriser le maintien de milieux ouverts intra forestiers,
- restaurer les landes et marais tourbeux,
- privilégier la régénération naturelle,
- développer/maintenir des lisières forestières étagées,
- maintenir des corridors écologiques* et éviter la fragmentation des habitats,
- limiter l'utilisation des produits chimiques...

Dans ce guide, je vous présente comment gérer la forêt en tenant compte des enjeux écologiques. Ce guide n'a pas de vocation réglementaire. Ce sont des pratiques que chaque propriétaire peut appliquer selon sa bonne volonté !

** Vous pouvez retrouver les définitions en page 23.*



Favoriser les peuplements mélangés



Une forêt, c'est à la fois des arbres mais également des arbustes, des arbrisseaux, un tapis herbacé...

Le choix des essences objectifs* est un élément important à prendre en compte pour bien gérer une forêt. Mais il est conseillé d'avoir au sein d'une parcelle un peuplement mélangé.

Les forêts mélangées sont appréciées au niveau paysager et riches en biodiversité. L'avifaune* notamment est plus variée dans les peuplements mélangés que dans les peuplements purs. La diversité des végétaux favorise l'accueil de gibier plus nombreux.

Mode d'emploi

Lors du marquage des coupes :

- **favoriser les essences* minoritaires** comme le merisier, les érables... pour leur valeur économique, leur fruit et leur capacité d'adaptation au changement climatique, mais également des essences de moindre valeur économique (bouleau, sorbier des oiseleurs...),

- **maintenir le lierre sur les arbres** (ses fleurs, ses fruits et ses feuilles servent de nourriture aux animaux, oiseaux...). Contrairement aux idées reçues, le lierre ne parasite pas les arbres (sauf s'il envahit réellement la cime de l'arbre et limite l'apport de lumière aux feuilles),

- dans un peuplement résineux,

maintenir les îlots de feuillus existants afin notamment d'améliorer/maintenir la qualité du sol,

- **conserver les arbustes du sous-étage** (noisetier, bourdaine, sureau...). Les arbustes contribuent au gainage naturel des essences objectifs dans le jeune âge et constituent une ressource alimentaire pour la faune. Ils permettent aussi de limiter le recouvrement des herbacées envahissantes (canche...).



Certains oiseaux, comme les mésanges notamment, peuvent être amenés à réaliser leur nid au printemps dans le lierre sur les arbres. Un couple de mésanges peut consommer jusqu'à 10 000 chenilles au printemps et ainsi freiner une pullulation d'insectes s'attaquant au feuillage ou au bois.

> Un peuplement mélangé présente plusieurs essences coexistantes côte à côte dont aucune ne représente plus de 75% du couvert, volume ou nombre de tiges.

> La diversification en essences permet de diminuer l'impact de la mévente de certaines essences au cours du temps. Certaines essences peuvent présenter des intérêts économiques intéressants.

> Dans un contexte de changement climatique (dépérissements de certaines essences liés à la sécheresse, attaques sanitaires, tempête...), les peuplements mélangés permettent de mieux répartir les risques et de freiner l'invasion d'espèces et champignons parasites.

Les feuilles de bouleau (essence très présente en Ardenne primaire) sont très riches en azote et leur décomposition rapide permet un retour des éléments minéraux dans le sol.



Le saviez-vous ?

Privilégier la régénération naturelle



La régénération* est une étape déterminante pour la pérennité d'un peuplement forestier et la transmission du patrimoine génétique au peuplement futur. Elle consiste à assurer son renouvellement. La question du choix entre la régénération naturelle et la plantation se pose alors.

La régénération naturelle correspond à l'ensemble des interventions de renouvellement d'un peuplement forestier par semences issues des arbres sur pied.

Les semis se développent à partir des graines provenant de ces arbres (semenciers*) qui seront progressivement enlevés.

Mode d'emploi

Pour garantir la diversité génétique dans le futur peuplement issu d'une régénération naturelle, il faut :

- **étaier la régénération sur plusieurs années** pour favoriser les croisements entre reproducteurs et apporter suffisamment de lumière au sol pour permettre le développement

des semis,

- **un nombre suffisant de semenciers** (plus le nombre de reproducteurs efficaces est élevé, plus la diversité génétique est élevée). *Un minimum de trente semenciers par hectare est nécessaire au stade de la coupe définitive**,

- **la présence de peuplements adultes alentour**, en cas de régénération par petites trouées* ou de faible effectif de reproducteurs.

La régénération naturelle nécessite moins d'interventions qu'une plantation !



> La régénération naturelle assure le renouvellement de la forêt de façon écologique et économique :

- coûts liés à l'achat des plants, à la plantation et aux travaux préalables du sol évités (si la régénération naturelle est suffisante et complète),

- limitation des interventions sur les sols (dessouchage, girobroyage...) entraînant notamment des phénomènes de tassement par des passages répétés,

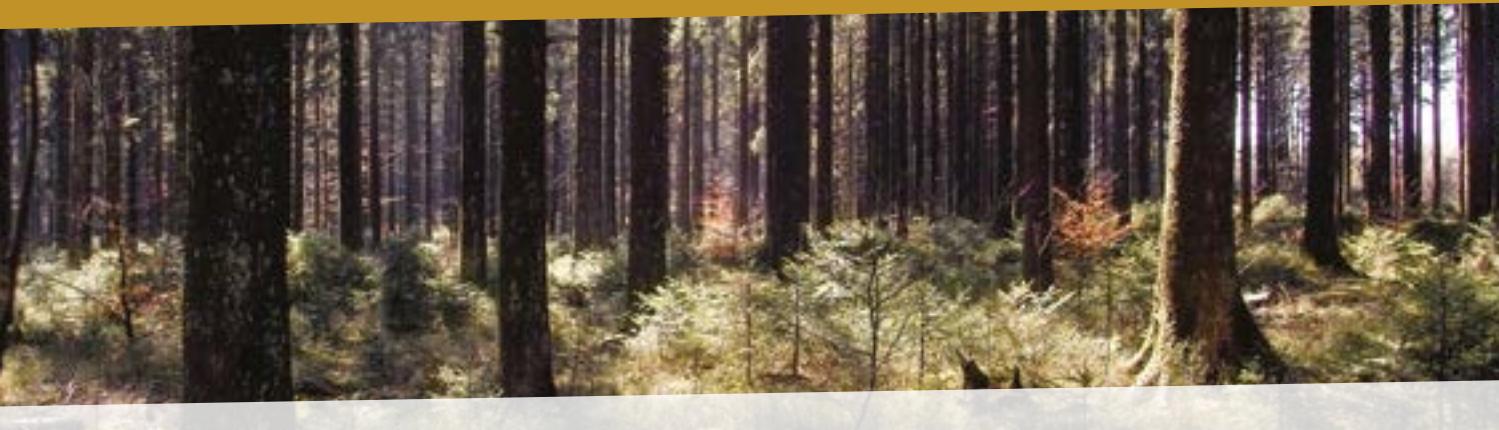
- selon la qualité du peuplement d'origine et sa diversité génétique, elle permet de constituer un peuplement de qualité, bien adapté aux conditions locales (climat, stations, sols) avec un meilleur développement racinaire et ainsi moins vulnérable au changement climatique,

- semis naturels moins sensibles au gibier que des plants introduits artificiellement.

> Au-delà du choix du type de régénération (naturelle ou artificielle) il est bon de varier les modalités de régénération sur un massif : par coupes rases (sur des surfaces inférieures à 5ha), par grandes ou petites trouées, par bandes alternes ou successives, par coupes progressives.

Ces modalités sont les solutions qui permettent le mieux la survie d'espèces forestières sensibles aux coupes, en complément des réseaux de réserves non exploitées et des îlots de vieux bois.

Le
saviez-
vous ?



Les résineux représentent en moyenne 25% de la surface des forêts de l'Ardenne primaire et du site Natura 2000 « Plateau Ardennais » en 2015. La stabilisation de ce taux reste un objectif pour le territoire.

L'Ardenne primaire est une région naturelle caractérisée par une roche mère constituée majoritairement de schistes et de grès sur laquelle les sols qui s'y sont développés sont très acides et donc peu fertiles.

Les résineux, comme l'épicéa notamment, ont la particularité d'être adaptés à ces sols pauvres et d'avoir une croissance plus rapide que les essences feuillues.

Mode d'emploi

- **Alterner les peuplements résineux et feuillus** (en classe d'âge, en essences...) dans votre forêt afin d'éviter les « blocs » de résineux sur des surfaces importantes et donc les peuplements monospécifiques*,

- Lors de coupes rases préalable à une plantation résineuse, **maintenir 20 à 30% de feuillus à l'intérieur des parcelles résineuses**. Ces « îlots » de feuillus limitent l'homogénéisation des peuplements et constituent des zones de gagnage* non négligeable pour le gibier,

- Il est conseillé de **ne pas enrésiner les pentes supérieures à 40%** et de favoriser le retour des feuillus dans les fortes pentes déjà enrésinées (meilleure stabilité des sols, réservoirs de biodiversité...),

- **Adapter l'enrésinement selon la station forestière*** :

| | Stations | Recommandations | |
|----------------------------------|---|---|---|
| L'enrésinement n'est pas présent | Acidohygrophile | Ne pas enrésiner | |
| | Hydroacidophile, hydromésoacidophile et hydroacidocline | Hydromorphie à 30 cm et moins de profondeur | Nouvel enrésinement fortement déconseillé Si enrésinement souhaité par le propriétaire, s'orienter vers une gestion en futaie irrégulière mélangée (épicéa-chêne-bouleau) |
| | | Hydromorphie à plus de 30 cm | Se référer au guide des stations / DRA* SRA * avec toutes les mesures d'accompagnement prévues |
| L'enrésinement est déjà effectif | Acidohygrophile | Désenrésinement progressif le plus rapide possible en fonction du diamètre dominant du peuplement | |
| | Hydroacidophile, hydromésoacidophile et hydroacidocline | Hydromorphie à 30cm et moins de profondeur | Désenrésinement progressif ou (suivant propriétaire) gestion en futaie irrégulière mélangée (épicéa-chêne-bouleau) ou régulière par parquets de surface < ou = à 1ha |
| | | Hydromorphie à plus de 30cm | Maintien de l'enrésinement avec des mesures d'accompagnement en cas de peuplements purs et/ou de grande étendue pour réintroduire une proportion de feuillus proche de 25% en surface |

Sur certaines stations très humides, il est recommandé de privilégier l'objectif de protection ou de limiter l'exploitation forestière. Par exemple, la station acidohygrophile correspond à des zones humides de marais à exclusion de la sylviculture de production. Il s'agit en général de milieux où seul le taillis pousse (boulaie à sphaignes...).



En Ardenne primaire, la futaie* représente plus de 50% de la surface. En quasi-totalité régulière, la futaie irrégulière est très peu répandue sur le territoire. Multiplier les traitements* sylvicoles (régulier, irrégulier) dans un massif forestier contribue à améliorer sa biodiversité.

La futaie irrégulière est caractérisée par un couvert discontinu dans lequel on retrouve des arbres d'âges et de dimensions différents. Ce type de peuplement présente tous les stades d'évolution de la vie de l'arbre, du semis à la vieille futaie. Il permet la production de bois d'œuvre de bonne qualité et en bonne quantité.

Ces différents étagements de végétation permettent souvent à la lumière de mieux pénétrer dans les peuplements, de façon diffuse. Ils ont par ailleurs un impact visuel attrayant.

Mode d'emploi

Irrégulariser votre peuplement est possible :

- en privilégiant une **régénération par petites trouées** ou en l'étalant sur une dizaine d'années par coupes progressives, pour les essences dites de lumière,
- en travaillant de manière opportuniste au profit des régénérations existantes dans les trouées (lors de chablis* par exemple),

- en effectuant une **transformation progressive basée sur la sélection individuelle des arbres** ; les exploitations permettant de tendre vers une dispersion des diamètres.

// Cette sylviculture réduit les investissements, permet la diversification en essences et évite les coupes rases. Une futaie irrégulière mélangée et mixte offre de grande capacité d'accueil pour de nombreuses espèces d'oiseaux. **//**

Lors du renouvellement d'un peuplement, des coupes rases* sont souvent pratiquées (on parle de coupe définitive* en futaie régulière consistant à retirer les derniers semenciers).

Selon leurs surfaces, ces coupes peuvent avoir un impact écologique et paysager fort.



Pour limiter la rupture du corridor écologique et ainsi éviter aux espèces proies* de se faire prédater, il est préconisé **de limiter ces coupes à une surface inférieure ou égale à 5 ha.**

| Surface de la coupe rase/définitive | Préconisations |
|-------------------------------------|--|
| Inférieure à 5 ha | / |
| Comprise entre 5 et 10 ha | Conserver 1 à 3 arbres bio/ha (arbres à cavités...) sur la parcelle, si possible en « bouquets » . Idéalement il est préférable que ces arbres soient choisis dès les premières éclaircies (3 ^e ou 4 ^e) |
| Supérieure à 10 ha | Réduire la surface de coupe à moins de 10 ha (division de la parcelle) |

Réduire la surface des grandes coupes rases limite également l'impact paysager !



Un arbre bio, qu'est-ce que c'est ? Il s'agit d'un arbre mort ou vivant présentant des microhabitats* (des cavités, des fissures, des décollements d'écorces, des branches mortes...) favorables à l'accueil de la biodiversité.

Il est préconisé de **conserver entre 1 à 3 arbres bio/ha**, en privilégiant notamment les arbres porteurs de cavités. Il est essentiel d'avoir une répartition hétérogène d'arbres à cavités au sein d'une parcelle.

Ces arbres seront à conserver en priorité, en bouquets, lors de coupes rases ou définitives.

La répartition de ces arbres pourra être plus hétérogène en peuplement irrégulier.



Les Pics noir peuvent consommer jusqu'à 2 000 scolytes* par jour pour élever leur nichée. Un véritable atout pour le forestier !

“ Les Pics et Chouettes fonctionnent en réseau d'arbres gîtes à cavités. Conserver un réseau de 7 à 8 arbres à cavités sur une surface de moins de 5 ha au sein de la forêt permet de canaliser les activités du Pic et ainsi de lui éviter d'aller faire des cavités dans d'autres arbres. ”

Les forêts ardennaises présentent un déficit en gros et très gros bois. Pourtant, pour un bon équilibre écologique et sylvicole des forêts, il est important que ces classes d'arbres puissent être représentées.

La diminution de la durée des cycles sylvicoles, la demande actuelle des industriels, la difficulté de commercialisation des gros bois... ne facilitent pas leur présence dans un peuplement.

Aussi, afin de maintenir la présence des gros et très gros bois au sein de votre forêt, il est préconisé :

- lors des coupes définitives ou rases, de conserver des bouquets de feuillus et/ou de semenciers au sein de la parcelle et de les laisser en libre évolution,
- de mettre en place des îlots de vieillissement* ou de sénescence* de 0.5 à 5 ha si la surface du massif le permet.

La conservation et la restauration des linéaires d'arbres, arbres corniers*, remarquables... peuvent aussi contribuer à la présence à terme de gros à très gros bois en forêt.

| Stade | Catégorie de diamètre |
|-----------------------------|---|
| Petit Bois (PB) | Diamètre à 1,30 m compris entre 17,5 cm et 27,5 cm |
| Bois Moyen (BM) | Diamètre à 1,30 m compris entre 27,5 cm et 47,5 cm |
| Gros Bois (GB) | Diamètre à 1,30 m compris entre 47,5 cm et 67,5 cm |
| Très Gros Bois (TGB) | Diamètre à 1,30 m supérieur à 67,5 cm |



Un arbre n'est pas seulement un végétal ligneux, c'est aussi un site de nourrissage, un habitat servant de refuge et de lieu de reproduction pour de nombreuses espèces.

Hoi aussi, je fais mon nid en forêt sur les branches maitresses des arbres !*



Les arbres portant des nids de rapaces diurnes* (Buse variable, Milan royal...) sont à maintenir lors des coupes. Dans la mesure du possible, l'exploitation forestière dans un périmètre de 300 mètres autour de ces arbres est à éviter pour limiter le dérangement et permettre la reproduction de ces espèces.

Il en est de même pour les arbres portant des nids de Cigogne noire, espèce emblématique du nord des Ardennes.

De plus, les chandelles* et arbres morts au sol sont également à conserver dans la mesure du possible. Leur fonction est multiple :

- **site d'alimentation pour de nombreuses espèces** comme les Pics qui

réguleront les populations d'insectes ravageurs,

- **site d'accueil pour des espèces saproxyliques***, spécialisées dans la décomposition du bois,

- en se décomposant, le bois mort restitue dans le sol la matière organique et minérale absorbée lors de sa croissance. **Il améliore ainsi la qualité du sol.**

Les rapaces permettent la régulation des populations de rongeurs s'attaquant aux semences et aux systèmes racinaires des jeunes plants en limitant leur pullulation.

Les forêts ardennaises abritent de nombreux milieux associés à préserver : ruisseaux, mares, tourbières, pelouses, clairières...

A la différence des trouées* dont l'ouverture est temporaire, ces milieux sont ouverts en permanence, sans ou peu de couvert forestier.

Ces espaces hébergent des communautés végétales et faunistiques très riches, différentes de celles du sous-bois : flore héliophile*, insectes floricoles*... Certaines espèces pourtant forestières sont tributaires de ces milieux ouverts (c'est le cas par exemple de certains insectes dont les larves vivent dans le bois mort et les adultes se nourrissent de nectar de fleurs).

Mode d'emploi

| Type de milieux | Recommandations |
|--|---|
| Cours d'eau (ruisseaux, rus...) | Ne pas enrésiner/désenrésiner les berges, Maintenir la ripisylve*. |
| Mare | Ne pas enrésiner/désenrésiner autour de la mare sur une distance comprise entre 20 et 50 mètres, Couper les ligneux à proximité immédiate de la mare (sur une largeur de 5 mètres). |
| Clairières et milieux secs (pelouses calcaires...) | Maintenir ouverts (lutter contre la colonisation des ligneux), Ne pas entreposer de rémanents forestiers (exporter les produits de coupes), Limiter le passage des engins lourds. |
| Milieux humides (tourbières...) | Ne pas reboiser, Ne pas entreposer de rémanents forestiers (exporter les produits de coupes), Limiter le passage des engins. |

Généralement, il est conseillé de maintenir des espaces ouverts dans votre forêt : en limitant notamment les plantations dans les stations peu productives et écologiquement intéressantes et en ne reboisant pas des zones non régénérées de moins de 20 ares.

Pratiquer une bonne gestion des rémanents



Les rémanents d'exploitation regroupent les branches, copeaux, houppiers*, purges, souches... ou tout autre produit de la coupe restant au sol après une exploitation forestière.

Les rémanents présentent plusieurs intérêts :

- **amélioration de la fertilité des sols** : le bois mort est la base alimentaire d'une multitude d'organismes qui assurent le recyclage de la matière organique,
- **limitation du tassement des sols** lorsqu'ils sont étalés dans les cloisonnements d'exploita-

tion avant le débardage*,

- **protection des jeunes semis** contre le vent, la dent du gibier... (selon leur disposition/répartition).

Mode d'emploi

- lorsque cela est possible sans risque phytosanitaire et sans contrainte pour les exploitations futures, **laisser sur place les rémanents de coupes** (les houppiers* peuvent être laissés entiers ou démembrés),
- **en cas de rémanents très abondants** (après tempête par exemple), **possibilité de les broyer ou de les mettre en petits « andains* »** pour faciliter

les interventions sylvicoles :

> la mise en andains est à éviter en général. Le rassemblement mécanique des rémanents est susceptible de décaper les horizons « fertiles » de la partie supérieure du sol, déplacer les stocks de graines vers l'andain et les engins accentuent le tassement du sol,

> s'il n'y a pas d'autres solutions, opter pour des andains de petite taille. Pour ces travaux, il est préférable d'intervenir autant que possible entre le 15 juillet et le 1er mars pour préserver les sites de reproduction des oiseaux et mammifères.



! ATTENTION !

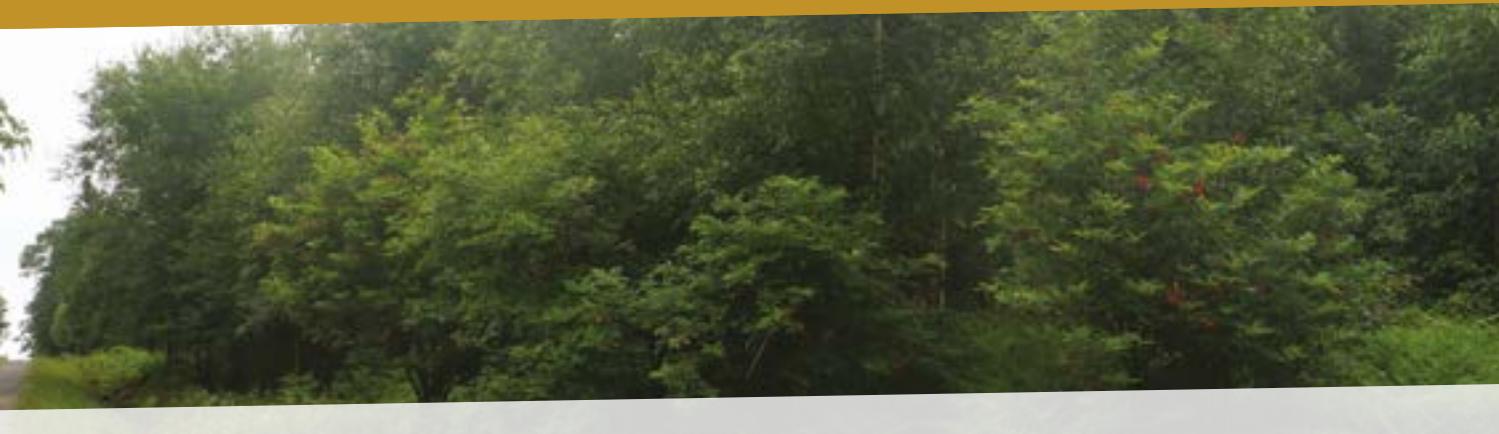
La récolte des rémanents, pour approvisionner les filières bois-énergie en développement par exemple, ne doit pas avoir pour conséquence un appauvrissement des sols, notamment en Ardenne primaire où les sols sont déjà naturellement pauvres. Il est conseillé dans toute exploitation de laisser au minimum au sol les branches de moins de 7 cm de diamètre.

On veillera à évacuer en priorité les rémanents de peuplements présentant des risques sanitaires (comme par exemple, les rémanents des arbres colonisés par les scolytes* dont la propagation s'effectue entre autre par les branches).

Le bois mort est crucial pour l'écosystème forestier : une espèce forestière sur quatre en a besoin pour tout ou partie de son cycle de vie ! Or 20 à 50 % de ces espèces, dites « saproxyliques », sont menacées dans les forêts tempérées européennes. Les branchages et rameaux des arbres contiennent trois fois plus d'éléments minéraux que les grumes : leur dégradation par les micro-organismes du sol est donc cruciale pour le maintien de la fertilité des sols.

Le
saviez-
vous

?



Interface entre un milieu ouvert et un milieu fermé, les lisières sont très riches en espèces mais souvent oubliées.

Bien gérées, les lisières peuvent être à la fois utiles pour :

- **l'expression de cortèges floristiques et faunistiques diversifiés** (diversité des essences forestières mais aussi diversité des oiseaux et des mammifères qui la fréquente et pour lesquels les baies et les fruits sont appréciés),

- **l'activité cynégétique*** (forte concentration des mammifères dans les lisières, en particulier le grand gibier, réduisant ainsi leur pression sur les parcelles en régénération),

- **la sylviculture** (effet brise-vent bénéfique pour les jeunes plants permettant une meilleure croissance et une meilleure conformation des tiges dans le peuplement avoisinant).

Mode d'emploi

Une lisière étagée doit s'étendre sur une largeur de 6 mètres minimum et comprendre 3 strates :

| Strate | Composition | Entretien |
|--------------|---|---|
| Herbacée | Végétation spontanée | Un fauchage tardif tous les 1 à 3 ans |
| Buissonnante | Arbustes à fruits (noisetier, bourdaine, viorne obier, sureau, pommier sauvage, poirier sauvage...) | Un recépage* tous les 4 à 8 ans |
| Arborée | Première ligne d'arbres de hautes tiges (sorbier des oiseleurs, bouleau...) | Une éclaircie* sélective tous les 10 à 15 ans |

Lors des coupes rases* ou définitives*, il est préconisé de créer/maintenir une lisière sur au moins un des côtés de la parcelle.

De même, elles peuvent être mises en œuvre en bordure des routes et pistes forestières, des emprises des ouvrages de gaz...

Andain : alignement de rémanents d'exploitation rassemblés en cordons sur une coupe.

Arbre cornier : arbre d'âge et de diamètre important, laissé volontairement et servant de repère pour marquer une limite de parcelle.

Avifaune : ensemble composé d'oiseaux.

Branche maîtresse : branche qui se distingue par l'importance de son diamètre et qui se détache au-dessus du fût.

Chablis : arbre tombé accidentellement (vent, neige...).

Chandelle : arbre debout ayant perdu son houppier après des grands vents.

Corridor écologique : milieu reliant fonctionnellement (migration, reproduction...) différents habitats vitaux pour une espèce, une population ou un groupe d'espèces ou habitats. C'est une infrastructure naturelle nécessaire au déplacement de la faune et de la flore.

Coupe définitive : exploitation enlevant les derniers semenciers et découvrant les semis.

Coupe rase : exploitation portant sur la totalité des arbres d'une parcelle.

Cynégétique : relatif au gibier et la chasse.

Débardage : transport de bois exploités jusqu'à un emplacement de stockage ou de chargement.

Diurne : se dit des espèces ayant une activité maximale durant la journée.

DRA (Directives régionales d'aménagement) / SRA (schémas régionaux d'aménagement) : documents de planification forestière qui encadrent l'élaboration des aménagements forestiers à l'échelle de chaque région administrative (les DRA sont applicables pour les forêts

domaniales et les SRA pour les autres forêts bénéficiant du régime forestier).

Eclaircie sélective : travail au profit des plus beaux arbres.

Espèce proie : espèce prédatée et tuée par une autre, qualifiée de prédateur.

Essence : espèce d'arbre ou autre variété susceptible de croître en milieu forestier.

Essence objectif : essence principale d'un peuplement forestier, bien adaptée aux conditions de sol et de climat. Les interventions sylvicoles seront réalisées en priorité à son profit.

Futaie (régulière/irrégulière) : peuplement forestier composé d'arbres issus de semis ou de plants. Elle est dite « régulière » quand les arbres ont sensiblement le même âge, la même hauteur et des diamètres voisins. A l'inverse, elle est dite « irrégulière » lorsque les arbres ont des âges et dimensions différents.

Héliophile : se dit d'une plante qui se développe en pleine lumière.

Houppier : partie supérieure de l'arbre formée des branches et des rameaux portés par le tronc.

Îlot de vieillissement : peuplement conservé au-delà de son âge d'exploitabilité, sans pour autant abandonner les arbres à leur sort.

Îlot de sénescence : peuplement laissé à sa libre évolution, les arbres sont délibérément laissés jusqu'à leur mort et leur décomposition complète (favorisant ainsi l'apparition de bois morts sur pied et au sol).

Inféodé : se dit d'une espèce liée très fortement à un milieu ou un organisme et qui peut difficilement vivre sans celui-ci.

Insecte floricole : qui fréquente les plantes à

fleurs.

Microhabitat : habitat présentant des caractéristiques physiques et écologiques différentes de son environnement immédiat. Un microhabitat est en général de petite taille.

Peuplement monospécifique : se dit d'un peuplement composé d'une seule essence.

Régénération : opération de renouvellement d'un peuplement par un autre.

Ripisylve : végétation de bord de rivière.

Saproxylique : se dit des espèces vivant dans du bois mort et intervenant dans le processus de décomposition du bois.

Scolyte : insecte coléoptère de petite taille (5mm en moyenne) pénétrant dans les arbres et réalisant des galeries de pontes.

Semencier : arbre isolé ou en peuplement produisant un ensemencement naturel, choisi et conservé pour sa production de graines.

Station forestière : étendue de terrain de superficie variable, homogène dans ses conditions physique et biologique (climat, topographie, composition floristique, sol).

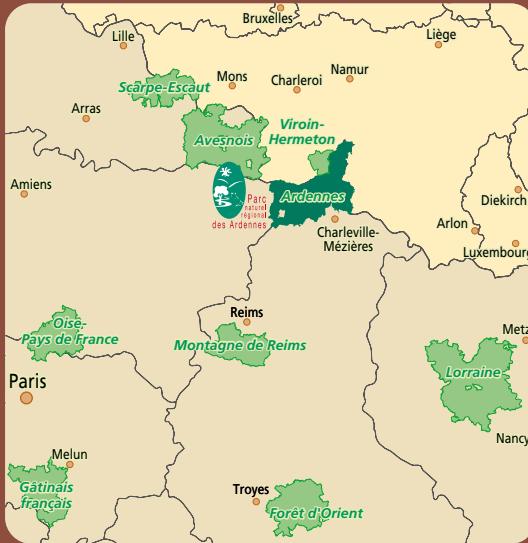
Traitement : suite des opérations (coupes et travaux) destinées à diriger l'évolution d'un peuplement forestier (régulier, irrégulier...).

Trouée : espace vide dans une parcelle dû à l'exploitation, à une déficience du sol ou un aléa climatique (tempête).

Zone de gagnage : zone naturelle ou artificielle utilisée par les animaux sauvages pour se nourrir.

Une autre vie s'invente ici

Hébergeant 75 000 habitants, le Parc Naturel Régional des Ardennes couvre 92 communes et la ville-porte de Charleville-Mézières, et plus de 116 000 hectares au nord du département des Ardennes. Falaises abruptes de la Pointe de Givet, méandres boisés des Vallées de Meuse et de Semoy, landes tourbeuses du Plateau de Rocroi ou doux vallons bocagers de la Thiérache ardennaise... C'est pour valoriser ce patrimoine exceptionnel, développer durablement ce territoire et donner une image nouvelle des Ardennes grâce à un label de qualité, que les acteurs locaux se sont rassemblés afin de créer un Parc Naturel Régional.



Directeur de publication : Claude WALLENDORFF, Président du PNR
Conception : Parc naturel régional des Ardennes
Rédaction : Parc naturel régional des Ardennes
Impression : L'Artésienne - Juin 2018

Parc Naturel Régional des Ardennes

91 Place de Launet, (FR) 08170 Hargnies

TÉL : + 33 (0)3 24 42 90 57

E-MAIL : accueil@parc-naturel-ardennes.fr

www.parc-naturel-ardennes.fr

Si vous souhaitez davantage d'informations,
contacter la chargée de mission Natura 2000 :
natura2000@parc-naturel-ardennes.fr

